

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°26 COUPONS " SPORTS " - BILAN ET PERSPECTIVES

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-153
N° 26

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : COUPONS " SPORTS " - BILAN ET PERSPECTIVES

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°26 COUPONS " SPORTS " - BILAN ET PERSPECTIVES

Rapport de Loïc Varnet

Par délibération en date du 18 avril 2011, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité la mise en place des coupons « sport », dispositif d'aide financière à l'inscription en clubs pour les enfants chambériens issus de familles disposant de revenus très modestes.

Au terme d'une année de fonctionnement, au regard du bilan alors établi par le service des Sports, une délibération en date du 23 juillet 2012 avait acté l'extension des conditions d'éligibilité pour les familles chambériennes au seuil de 630 (quotient familial), contre 524 précédemment.

Les critères pour la saison 2012-2013 étaient donc les suivants :

- ❖ Etre âgé de 2 à 15 ans (enseignement primaire et classes de collège), donc hors dispositif de la carte M'RA attribuée aux lycéens par la Région Rhône-Alpes.
- ❖ Résider à Chambéry.
- ❖ Justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 630.

Sous réserve de satisfaire à ces trois critères, l'aide apportée aux jeunes sportifs (à raison d'une attribution par enfant par famille par an) était de un coupon de 20 € pour des montants de cotisations-clubs inférieurs ou égaux à 100 €, et de deux coupons de 20 € pour des montants de cotisations-clubs supérieurs à 100 €.

La saison sportive, calquée sur l'année scolaire, étant arrivée à son terme, le bilan de la campagne 2012-2013 des coupons « sport » s'établit de la façon suivante :

	Clubs affiliés l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)	Clubs affiliés ayant bénéficié des coupons	Jeunes Chambériens ayant bénéficié des coupons	Nombre de coupons attribués
Saison 2011-2012	20	14	80	143
Saison 2012-2013	27	14	187	359

Cette évolution, très positive, peut être jugée satisfaisante et conséquente, d'une part, de la politique de relance menée par le service des Sports auprès des clubs potentiels (environ 65), et d'autre part de l'amélioration de la communication directe auprès des usagers (affichettes individuelles distribuées dans les écoles, affiches dans les collèges) :

- ❖ Le nombre de coupons distribués approche le nombre de coupons autorisés par la ligne budgétaire dédiée (359 pour 400).
- ❖ Le nombre d'enfants et d'adolescents concernés par cette aide sociale à la pratique associative à plus que doublé.
- ❖ Le ratio coupons/bénéficiaires met en évidence la très forte proportion de jeunes concernés par l'attribution de deux coupons (90 %).
- ❖ Le ratio coupons/cotisations situe l'aide municipale à un taux moyen de 25 % pour le premier critère et à un taux d'un peu plus de 30 % pour le deuxième critère.
- ❖ Cependant, si le nombre de clubs affiliés à l'ANCV a progressé (+7), le nombre de clubs bénéficiaires, lui, est malheureusement stable.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°26 COUPONS " SPORTS " - BILAN ET PERSPECTIVES

Il convient donc, pour la prochaine saison sportive, de conforter l'effort d'information et favoriser ainsi une nouvelle progression du nombre de jeunes sportifs soutenus par la collectivité.

Le nombre de coupons restant disponibles (enveloppe de l'année 1 reportée sur l'année 2 grâce à une durée de validité des coupons fixée à 2 ans par l'ANCV) permettra de satisfaire une nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires à la rentrée de septembre.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Prend acte du bilan d'attribution des coupons « sport » pour leur deuxième année de fonctionnement ;
- 2) Valide le principe de reconduction, pour la prochaine saison sportive, de l'aide apportée aux jeunes sportifs chambériens sur les bases fixées en mai 2012 : une aide de 20 € pour les montants de cotisations-clubs inférieurs ou égaux à 100 €, et une aide de 40 € pour les montants de cotisations-clubs supérieurs à 100 € ;
- 3) Dans un souci de prise en compte de l'augmentation du coût de la vie, fixe le nouveau seuil de quotient familial à 642 (630 précédemment) seuil en cohérence avec l'un des QF retenu pour la restauration scolaire ;
- 4) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais